

Comité des finances

Date: 7 juin 2023

► Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022

1. À sa 347^e*bis* session (5 juin 2023), le Conseil d'administration a pris note du rapport du Commissaire aux comptes et décidé de transmettre à la Conférence, pour examen et adoption, les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022 ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes ¹.
2. Il est rendu compte de l'examen de cette question par le Conseil d'administration dans les [procès-verbaux de la 347^e*bis* session](#).

Projet de décision

3. **La Commission des finances décide de recommander à la Conférence d'adopter les états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2022.**

¹ GB.347bis/PFA/1 et ILC.111/FIN.